



**DELIBERATION  
DL-2025-56**

Date de la convocation : **01/10/2025**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **14**

Nb Conseillers présents : **12**

Nb Conseillers représentés : **1**

Quorum : **8**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**PRESENTS** : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSYL Yves, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

**ABSENTS** : M. IANNELLI François.

**REPRESENTEES** : M. MAZZONI Pierre-Ange par M. ANTONI Francis.

**Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien** été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

**Modification du plan de financement - Construction d'une station de traitement des eaux usées d'une capacité de 900 EH**

**Monsieur le Maire expose au Conseil**

La station d'épuration actuelle, dont l'exutoire se rejette dans le Bevincu, a un impact direct sur le milieu naturel, notamment sur les eaux alimentant la Réserve naturelle de l'Étang de Biguglia. Ces dysfonctionnements ont conduit à la condamnation de la commune par le passé pour non-respect des normes de rejet.

Afin de remédier à ces problèmes, il est nécessaire de prévoir la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées d'une capacité de 900 équivalents habitants (EH), située sur un terrain plus élevé.

À l'issue de la procédure d'appel d'offres, la solution retenue est une filière à filtre planté de roseaux mono-étage à aération forcée, technologie brevetée (Rhizosph'air®), développée par la société SAVEA. Ce procédé a été choisi pour ses nombreux avantages :

- Réduction des volumes de terrassement, permettant de diminuer les coûts (impact amiante).
- Qualité de traitement améliorée, notamment pour l'azote.
- Exploitation facilitée, avec un fonctionnement stable et peu contraignant.

Cette technologie, validée par plusieurs études reconnues (EPNAC, INRAE, IRSTEA), offre par ailleurs une emprise au sol réduite, un traitement tertiaire efficace du phosphore, tout en conservant le caractère rustique des filtres plantés, ce qui garantit un coût d'exploitation maîtrisé.

Cette solution est donc parfaitement adaptée aux enjeux environnementaux et réglementaires attendus par les autorités compétentes.

En complément, le poste de refoulement au lieu-dit Albarella devra être réhabilité.

Par délibération du 29/09/2025, le Conseil a approuvé le plan de financement concernant cette opération. Cependant, il y a lieu de le modifier comme suit :

## COUT DE L'OPERATION HT

(1) Montant HT des travaux	
- Station de traitement des eaux usées	1 956 661,73 €
- Poste de relevage Albarella	42 300,00 €
	<b>1 998 961,73 €</b>
<b>Total (1)</b>	
(2) Honoraires de maîtrise d'œuvre	159 916,94 €
(3) Honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage	10 000,00 €
(4) Missions complémentaires	
- Géomètre (bornage)	2 485,00 €
- Levé Topographique	6 350,00 €
- Défrichement y/c autorisation	10 841,33 €
- Etude géotechnique	18 195,00 €
- Contrôle technique	10 000,00 €
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé	8 500,00 €
- Dossier au titre du Code de l'Environnement	8 000,00 €
- Dossier réglementaire	6 500,00 €
- Suivi hydrogéologique	13 500,00 €
- Permis de construire	8 500,00 €
- Géodétection	7 000,00 €
- Validation dispositif autosurveillance	4 500,00 €
- Essais de garantie	5 000,00 €
- Essais d'étanchéité	1 500,00 €
- Contrôle vidéo	4 500,00 €
- Raccordements électrique	11 000,00 €
- Conformité réception	8 750,00 €
<b>Total (4)</b>	<b>135 121,33 €</b>
(5) Coût d'objectif (1) + (2) + (3) + (4)	2 304 000,00 €
(6) Aléas et imprévus	120 000,00 €
<b>(7) Dépense subventionnable (5) + (6)</b>	<b>2 424 000,00 €</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'Eau	70,00 %	1 696 800,00 €
Collectivité de Corse	20,00 %	484 800,00 €
Autofinancement	10,00 %	242 400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 424 000,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Oui l'exposé de Monsieur le Maire  
Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

- **APPROUVE** l'opération et le nouveau plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire  
M. Claude FLORI



AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.  
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME  
LE MAIRE  
Claude FLORI